Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 089-218900249-20261026-2026_DRRC171-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2026 – DRRC - 171

--

PORTANT AUTORISATION D'UNE LOTERIE ORGANISÉE PAR LE LIONS CLUB AUXERRE PHOENIX DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 322-3 et D. 322-1

Vu la demande d'autorisation de loterie présentée par Madame Anne-Laure GOURVIL, présidente de l'association « Lions Club Auxerre Phoenix », dont le siège est situé au 40 Rue de la Renardière à Auxerre,

Vu les statuts de l'association,

Considérant que le capital d'émission de la loterie s'élève à 200 euros,

Considérant que les loteries sont, en principes, interdites sauf les cas d'exceptions visés par le Code de la sécurité intérieure,

Considérant que les recettes de la loterie sont destinées à financer l'action Lions France « Bouge pour ta planète », consistant en la plantation d'arbres sur un site défini en concertation avec la mairie d'Auxerre ou d'autres organismes,

Considérant qu'il appartient au Maire de la commune où se situe le siège de l'organisme bénéficiaire de délivrer l'autorisation sollicitée,

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation

L'association « Lions Club Auxerre Phoenix » est autorisée à organiser une loterie à l'occasion de la foire Saint-Martin, le 8 novembre 2026, au profit de l'action « Bouge pour ta planète ».

Article 2 : Exécution et notification

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera remise à :

- Madame Anne-Laure GOURVIL, présidente de l'association « Lions Club Auxerre Phoenix »,
- Direction de l'Ingénierie, évaluation des politiques publiques et relation citoyenne,
- Direction de l'administration générale.

Fait à Auxerre, le 22 octobre 2026
Le Maire,

Signé électroniquement par : Mathieu DEBAIN
Date de signature : 23/10/2026
Qualité : Maire

Mathieu DEBAIN